

ASSEMBLÉE NATIONALE17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 761

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 41, insérer la phrase suivante :

« Par ailleurs, la France engage un programme de transformation de l'A300-600ST ou de l'A330-743L pour l'adapter aux spécificités du transport de matériel militaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous proposons qu'un programme de transformation de nos avions-cargo soit engagé, afin de les adapter aux spécificités du transport de matériel militaire. Ces deux avions-cargo ont une capacité de charge conséquente : le Beluga (A300-600ST) peut emporter une charge de 40 tonnes et le Beluga XL (A330-743L) jusqu'à 53 tonnes. S'il est arrivé que le Beluga emporte de façon exceptionnel du matériel militaire (des véhicules militaires notamment), ces avions ne sont pas adaptés au transport militaire. Nous proposons donc de lancer un programme de transformation et d'adaptation aux spécificités de tels transports. "